Quelles démarches pour le permis de diviser ?

Vous êtes propriétaire d'un logement en zone U du <u>Plan Local d'Urbanisme</u> et vous souhaitez réaliser des travaux de division. Vous devez déposer en mairie une demande préalable de permis de diviser. Vous recevez un récépissé de dépôt de votre demande. Votre dossier est incomplet ou des précisions complémentaires sont nécessaires pour une meilleure Votre dossier est complet: le service urbanisme de la compréhension de votre projet : le service urbanisme de la mairie vous adresse une demande de pièces mairie dispose de 15 iours complémentaires dans un délai de 15 jours à compter du pour l'instruire. dépôt de votre demande. Vous ne complétez Vous complétez votre pas votre dossier dans dossier dans un délai de un délai de 30 jours 30 jours maximum. maximum. Vous recevez une réponse de la mairie sous 15 jours. Autorisation **Autorisation sous** Refus simple condition de travaux d'autorisation Vous transmettez Vous ne réalisez pas une justification des les travaux demandés. travaux réalisés. Le logement ne peut pas être divisé. Le logement peut être divisé.

